



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Poitiers, le 17 FEV. 2022

La préfète de la Vienne,

**Le directeur académique des services de
l'éducation nationale**

à

**Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement**

Objet : Information à destination des publics scolaires et étudiants quant à la nécessité d'anticiper les demandes de titres d'identité

À l'approche des examens scolaires et universitaires, les candidats, qui pour certains ne disposent pas de titres d'identité, vont engager des démarches pour être à même de justifier de leur identité.

À cet effet, je vous informe que 15 mairies de la Vienne sont équipées de dispositifs de recueil des titres électroniques sécurisés, et réceptionnent sur 20 sites différents les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports. Les sites concernés, dont vous trouverez la liste annexée à ce courrier, sont indiqués sur le site internet de la préfecture de la Vienne.

Après avoir été recueillies, les demandes de titres sont instruites par deux Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) implantés dans les préfectures d'Agen et d'Angoulême pour la région Nouvelle-Aquitaine.

Aussi, pour assurer le bon traitement des demandes, je vous invite à sensibiliser dès à présent les élèves et leurs représentants légaux sur la nécessité d'anticiper leur demande de CNI ou de passeport, et de prendre rendez-vous dans les meilleurs délais auprès de l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Nos services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La préfète

Chantal CASTELNOT

Le directeur académique des
services de l'éducation nationale

Fabrice BARTHELEMY